

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 5 février 2018

N/Réf. : 06595 (111764)

**Objet : Demande d'accès à l'information reçue le 15 janvier 2018 visant à obtenir des rapports d'investigation du coroner concernant des patients autochtones du Nunavik qui ont été trouvés morts avant l'arrivée à l'hôpital en raison de traumatisme pendant les années 2005 à 2014 et patients autochtones du Nunavik déclarés morts dans les dispensaires des villages au Nunavik**

Madame,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès du 13 janvier 2018, visant à obtenir *des rapports d'investigation du coroner concernant des patients autochtones du Nunavik qui ont été trouvés morts avant l'arrivée à l'hôpital en raison de traumatisme pendant les années 2005 à 2014 et patients autochtones du Nunavik déclarés morts dans les dispensaires des villages au Nunavik*. Vous trouverez ci-joint copie des documents demandés.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information, vous trouverez ci-joint une note relative à l'exercice de ce recours.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.



Dana Deslauriers, avocate  
Responsable de la Loi d'accès à l'information  
et sur la protection des renseignements personnels

DD/ns

p. j.